

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Etaient présents :

Date de convocation : 13 juin 2024

Monsieur ROMERO, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Date d'affichage: 13 juin 2024

Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléquées,

Madame HAFED, Madame JAKIC, Monsieur JANIVEL, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE,

Conseillers Municipaux,

Nombre de conseillers: Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 26

Madame DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Monsieur KOVAC

Madame LE MILLOUR a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame RODRIGUES

Présents: 18

Votants: 26

Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Madame JAKIC a donné pouvoir à Madame DOS RAMOS

Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur CHOCHOIS et Monsieur LUNAZZI

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 25 **AVRIL 2024**

RAPPORTEUR: Monsieur LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C;

VU le rapport écrit du 25 avril 2024 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 25 avril 2024,
- AFFIRME que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 21 juin 2024 et a été publiée le 24 juin 2024

Le Maire

Patrice GEBAUER